

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION

n°2025.10.15.001

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 11 heures, dans la grande salle de réunion de l'Espace France Services à Blaye, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Date de la convocation : 06/10/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CARREAU (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 18

CdC de Blaye (11) :

Titulaires : Baldès D. – Belis JM. – Rodriguez R. – Dubau Ph. – Picq M. – Duez JP. – Audouin M. – Séraffon JM.

Suppléants : Molbert P. – Grimée B. – Carreau G.

CdC de l'Estuaire (7) :

Titulaires : Djérard-Payen MF. – Héraud L. – Laisné JJ. – Rigal JM. – Terranclle J. –

Suppléants : Broquaire B. – Joubert F.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	18
Nombre de pouvoirs	0

Nombre de votes exprimés	
Votes : Pour	
Votes : Contre	
Abstention	

CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM (D. BALDES)

Monsieur Gérard CARREAU (CdC de Blaye) est désigné secrétaire de séance par le Comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominatif et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT n'est pas remplie : 18 membres présents sur 39.

Le Comité syndical ne peut pas délibérer valablement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gérard CARREAU

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL

Denis BALDÈS

